ACHAT ET VENTE DE BIENS FONCIERS

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
CITRY 77730
Place Gaston de Renty
☎ : 01 60 23 60 27
E-mail : mairie.citry@orange.fr

Monsieur Thierry FLEISCHMAN
Maire de CITRY

A

Mesdames et Messieurs les Administrés

Citry, le 10/01/2022

Informations sur l'achat et la vente de biens fonciers par la commune de Citry

Madame, Monsieur

1/ Vente d'un parcellaire de 279 m2 au Champ du Frêne, nouvellement cadastrée C 710 :

a- Vu la délibération du conseil municipal du 21/01/ 2021 constatant la désaffection d'une partie du chemin rural de Fontaine d'Ain au Plessier;
b- Après l'enquête publique menée du 31 mai 2021 au 14 juin 2021 et l'avis favorable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Fontaine d'Ain, rendu par M. Alain Legouy commissaire enquêteur ;
c- Vu la délibération du conseil municipal en date du 09/07/2021, décidant d'approuver l'aliénation du lot cadastré C 710 et la vente de ce lot ;
d- Vu l'accord d'un propriétaire foncier d'acheter la parcelle C 710.

La parcelle C710 a été vendue pour une valeur conjointement fixée à 10 000 euros.

2/ Achat de trois parcelles, cadastrées F 503, F 504 et F 1111 pour une surface de 17 a 94 ca :
Un accord à l'amiable passé avec la propriétaire de ces trois parcelles situées en face de la salle polyvalente a abouti à l'achat de cette surface par la commune. Mme Decampenaire adjointe au maire et les élus en charge des espaces verts seront chargés de l'aménagement de cette surface afin de satisfaire au mieux à trois objectifs :

a/ favoriser l'implantation d'aires de stationnement ;
b/ aménager un rond-point pour la rotation des véhicules parvenus au bout de la rue Palis ;
c/ réaliser un petit parc pour l'accueil des habitants avec des bancs et une aire de jeu pour les petits enfants.

3/ Achat avec l'aide du droit de préemption de la Safer des parcelles cadastrées F 0788 pour 32 ares 80 ca et F 0789 pour 27 ares 53 ca.

Ces parcelles, toutes situées en zone Nb au lieu-dit la Vignette, permettront la réalisation de différents projets, annoncés lors de la campagne municipale (verger partagé, coulée verte, aire de jeu et de détente pour tous.)

M. Philippe FEBVRE, adjoint en charge de l'urbanisme devra accompagner ces projets par une nécessaire révision simplifiée du PLU. Pour la création de la coulée verte, Mme Noëlle TOUR et M. Florian BRAYER s'engageront à valoriser les différentes surfaces par des végétaux. Par ailleurs, les élus en charge de l'école et de la jeunesse feront valoir leurs intentions.

Thierry FLEISCHMAN, Maire de Citry.

Copie à Mme Estelle Bessac, adjointe en charge de la communication et aux membres de la commission communication.

MAIRIE DE CITRY

Place Gaston de Renty
77730 CITRY

01 60 23 60 27

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Citry